



# PASSERELLE

La rubrique Info du Pôle Conseil et Accompagnement statutaire  
du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher

**14 janvier 2014**

**RAPPEL DES ECHEANCES A VENIR**

**Elections professionnelles 2014 – Recensement des effectifs**  
**Date limite d'envoi des documents**  
**15 janvier 2014**

Au 13 janvier 2014, le taux de retour des documents s'élève à 39,54%.

Je vous rappelle que de ce recensement, découlent :

- Le rattachement de votre collectivité ou établissement public aux instances consultatives placées auprès du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ;
- La détermination du nombre de représentants titulaires du personnel de chaque instance ;
- La détermination des modalités de vote (sur place ou par correspondance).

Le 20 décembre dernier, s'est tenue une **réunion avec les organisations syndicales** afin de leur présenter les modalités d'organisation des élections professionnelles.

D'un commun accord et afin de tenir les délais prévus dans la réglementation, il a été convenu d'arrêter **fin janvier** le nombre d'agents concernés.

**Aussi, je vous invite vivement à nous transmettre rapidement un état de vos effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et en particulier à nous faire connaître le nombre d'agents contractuels, de droit public ou de droit privé, en fonction à cette date, le cas échéant en indiquant « état néant » sur la fiche 7.**

**Campagne d'évaluation au titre de l'année 2013 et avancements d'échelon et de grade 2014**  
**Date limite d'envoi des documents**  
**17 janvier 2014**

Au 13 janvier 2014, les taux de retour sont particulièrement faibles.

- Avancements – taux de retour : 29,67%
- Notations - taux de retour : 32,5% des collectivités, ce qui représente 631 agents soit 13,18% des effectifs concernés par la notation (4786 agents au total)

**Je crois utile de vous rappeler que tout retard dans la transmission des dossiers aura pour conséquence un report de l'examen du dossier à la réunion suivante.**

Or, comme vous avez pu le constater, **le calendrier des instances consultatives est cette année particulièrement contraint** en raison des échéances électorales (élections municipales, renouvellement du conseil d'administration du Centre de Gestion, élections professionnelles). Seules quatre dates de séances des Commissions Administratives Paritaires sont prévues : les 11 février, 11 mars (dédiées aux notations et aux avancements), 17 juin (Promotion interne) et 14 octobre 2014.

**Il est donc impératif de respecter ce calendrier** et la période d'instruction par nos services des dossiers que vous présentez : période incompressible afin de sécuriser au mieux vos actes (délibérations, arrêtés) qui en découleront.